



Mairie d'Olloix

63450 Puy de Dôme

Séance du Conseil Municipal du 02 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Olloix, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Cecchet, Maire.

Présents :

Jean-Louis Cecchet, Stéphane Béal , Valérie Buisson, Pierre Savignat, Alain Héritier, Christophe Demonchy, Charlotte Cogan, Jérôme Renouard, Claire Volpi, Vincent Baffaleuf , Christophe Cohade.

Charlotte Cogan a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

1- Transfert de la compétence de l'eau :

Le conseil communautaire Mond'Arverne a rendu exécutoire la délégation de service public de l'eau potable d'Olloix le 23 juillet 2020. L'avis de concession n°729172 a été mis en ligne le 5 août 2020 et publié au journal La Montagne du 11 août 2020.

La seule candidature de Suez Eau France a été retenue le 10 septembre 2020 par le conseil communautaire.

Le projet de contrat est prévu sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2025.

En séance du 26 novembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé :

- A la majorité (1 contre – 1 abstention) de retenir Suez Eau France pour l'attribution du contrat de délégation de service public de l'eau potable sur le territoire de la commune d'Olloix ;
- D'approuver, les conditions tarifaires de ce contrat de délégation de service public, le règlement de service et toutes les autres annexes ;
- Et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le contrat de délégation de service public, ses annexes et toute pièce y afférent, et à accomplir les dernières formalités de la procédure de passation de ce contrat.

En séance du 10 décembre, le Conseil Communautaire discutera du prix de l'eau sur la commune d'Olloix.

2- Délibération 2020 / 52 : décision modificative - Budget Commune : Virement de crédit :Objet : acquisition de vitrine d'affichage extérieur pour GrandChamp et Le Loup – section investissementCrédits à ouvrir

| Opération | Chapitre | Article | Nature-Libellé | Montant |
|-----------|----------|---------|-------------------|---------------|
| 87 | 21 | 2188 | vitrine-affichage | 600,00 |
| 108 | 21 | 2184 | Mobilier logement | 160,00 |
| | | | | 760,00 |

Crédits à réduire

| Opération | Chapitre | Article | Nature-Libellé | Montant |
|-----------|----------|---------|------------------------------------|-----------------|
| OPFI | 16 | 165 | Dépôts et cautionnement reçus 2020 | - 760,00 |
| | | | | - 760,00 |

Date de réception en préfecture : le 07 / 12 / 2020**3- Délibération 2020 / 51** : décision modificative - Budget communeObjet : charges de personnel – section fonctionnementCrédits supplémentaires : les recettes supplémentaires n'ont pas été prévues au BPRecettes

| Chapitre | Article | Nature-Libellé | Montant |
|----------|---------|---|----------------|
| 70 | 70311 | Concession cimetièrre | 500,00 |
| 73 | 7381 | Taxes afférentes aux droits de mutation | 485,00 |
| 74 | 74718 | Subvention de l'Etat | 935,00 |
| | | | 1920,00 |

Dépenses

| Chapitre | Article | Nature-Libellé | Montant |
|----------|---------|--|------------------|
| 012 | 6411 | Rémunération personnel titulaire – départ F | - 1200,00 |
| 65 | 657364 | Subvention de fonctionnement au budget assainissement | - 720,00 |
| | | | - 1920,00 |

Date de réception en préfecture : le 07 / 12 / 2020**4- Délibération 2020 / 53** : décision modificative Budget assainissement – virement de créditObjet : dépenses, emprunt EPF/Smaf non prévu au budget pour 25 € (oubli)Crédits à ouvrir

| Opération | Chapitre | Article | Nature-Libellé | Montant |
|-----------|----------|---------|------------------------------|--------------|
| | 66 | 66111 | Intérêts réglés à l'échéance | 25,00 |
| | | | | 25,00 |

Crédits à réduire

| Opération | Chapitre | Article | Nature-Libellé | Montant |
|-----------|----------|---------|--|--------------|
| | 11 | 6378 | Redevance versée à l'agence de l'eau-contre-valeur pollution | - 25,00 |
| | | | | 25,00 |

Date de réception en préfecture : le 07 / 12 / 2020

5- Délibération 2020 / 54 : décision modificative - Budget AssainissementObjet : Facture VALVERT – section fonctionnementCrédits supplémentaires : les recettes supplémentaires n'ont pas été prévues au BP

Recettes

| Chapitre | Article | Nature-Libellé | Montant |
|----------|---------|----------------|---------------|
| 011 | 61523 | Réseaux | 720,00 |
| | | | 720,00 |

Dépenses

| Chapitre | Article | Nature-Libellé | Montant |
|----------|---------|-----------------------------|---------------|
| 77 | 774 | Subventions exceptionnelles | 720,00 |
| | | | 720,00 |

Date de réception en préfecture : le 07 / 12 /2020

6- renouvellement de la convention avec le centre de gestion du PDD : médecine du travail**Délibération 2020 / 50**

La convention relative à la santé et à la sécurité au travail exercées par le centre de gestion de la fonction publique territoriale est conclue pour une durée de 3 ans, étant précisé qu'elle prendra fin au plus tard le 31 décembre 2023.

Le coût de l'adhésion sera basé sur l'option 1, soit 102 €uros par agent et par an (fonctionnaires, titulaires, non-titulaires de droit public ou privé – sur effectifs présents au 1 janvier de l'année).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de valider l'option 1 de la présente convention.

Date de réception en préfecture : le 07 / 12 / 2020,

7- questions diverses :**Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – CLECT :**

Rapporteur : Jérôme Renouard ;

La CLECT a pour rôle de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI.

Le cas étudié au cours de la séance du 24 novembre correspond au transfert de la compétence « service d'aide à la personne » de la commune d'Orcet. Ce qui correspond à des dépenses de fonctionnement non liées à un équipement mais à des charges de personnel en régie : un agent de la commune d'Orcet dédié au « service à la personne » a été transféré pour 18/35^{ème} à Mond'Arverne pour l'année 2018, soit un total d'heure de 847 heures sur 47 semaines.

Une partie de ses charges sera pris en charge par Mond'Arverne qui procèdera à une Attribution de Compensation auprès de la commune concernée.

Le calcul et le montant de l'Attribution de Compensation doivent être approuvés par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées.

Le rapport doit être approuvé par les communes, à la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois.

La commune d'Olloix a jusqu'au 24 février pour approuver le rapport.

Rénovation du secrétariat :

Déplacement du mobilier dans la salle du conseil avant le samedi 12 décembre ;

A partir du vendredi 18 décembre :

- mur du petit couloir à démolir ;
- Sol : pose d'un parquet flottant sur celui existant ;
- Peinture sur papier peint ;
- Remise en place de l'électricité ;
- Aménagement d'une banque adaptée aux handicapés ;

Le secrétariat sera dans la salle du conseil à partir du lundi 14 décembre jusqu'au 15 janvier 2021 ;